



Bâtiment multifonctions à Mornant
© XXI Atelier

L'assistance architecturale, urbaine et paysagère de la Communauté de Communes du Pays Mornantais

RÉFLÉCHIR EN AMONT
ET ASSURER LA FAISABILITÉ D'UN PROJET

Le CAUE collabore depuis de nombreuses années avec la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) : en 2005, pour la rédaction d'un cahier des charges pour la valorisation du signal Saint-André sur la commune de Saint-André-la-Côte, en 2010, pour la création d'un hameau d'entreprises à Sainte-Catherine et la localisation du centre aquatique à Mornant...

Plusieurs interventions et visites ont été organisées dans le cadre de la sensibilisation à la qualité architecturale, urbaine et paysagère pour le Programme Local de l'Habitat (PLH). Le CAUE a donné de nombreux conseils sur les bâtiments industriels de la zone des Plâtières et de la Ronze, ainsi que sur la valorisation des espaces publics. Sur les parcs d'activités, la COPAMO auprès du CAUE un argumentaire objectif pour ses avis sur les permis de construire et c'est aussi l'occasion de réfléchir ensemble à l'évolution de ces parcs.

Aussi, à la suite de ces nombreux travaux, une convention cadre a été mise en place, afin de permettre à la collectivité d'avoir des échanges réguliers, et de demander des avis, sur différents thèmes. Désormais, le CAUE met à la disposition de la collectivité, les compétences de ses architectes et paysagistes conseillers pour l'accompagner dans le cadre de l'élaboration des documents de planification urbaine des communes (PLU) ou pour les études d'opportunités des projets d'équipements communaux et communautaires comme ce futur bâtiment multifonctions à Mornant (cf : photo). Des actions de sensibilisation (ateliers, visites) sont mises en place dans le cadre du PLH, pour favoriser les formes nouvelles d'habitat en lien avec les objectifs de densification urbaine poursuivis.

Depuis la signature de cette convention en juin 2012, les contacts sont réguliers entre le CAUE et les techniciens et élus de la communauté de communes. Cela permet de travailler de plus en plus en amont des différentes études et de créer une culture commune de projet en lien direct avec les contraintes spécifiques du territoire.

Raphaël Morel,
architecte conseiller